

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE PAYS DE BLAIN COMMUNAUTÉ

Du 11 mai 2026 au 13 juin 2026

### OBJET DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2026-URB-01, la Présidente de Pays de Blain Communauté a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet d'élaboration du Plan Local d'urbanisme intercommunal (PLUi), dont la prescription a été renouvelée par délibération en date du 24 janvier 2024. Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est un document qui détermine les conditions d'utilisation des sols. Il définit les terrains constructibles, les règles d'aménagement à respecter, ainsi que les espaces agricoles et naturels à préserver. Le PLUi de Pays de Blain Communauté remplacera, dès son entrée en vigueur, les PLU actuels des communes de l'intercommunalité (Blain, Bouvron, La Chevallerai, Le Gâvre).

### DURÉE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

L'enquête publique se déroulera **du lundi 11 mai 2026 à 9h (heure d'ouverture) au samedi 13 juin 2026 à 12h (heure de clôture)**, soit pendant une durée de 34 jours consécutifs.

### AUTORITE RESPONSABLE DE LA PROCEDURE

La personne publique responsable de la présente enquête publique est Madame Rita SCHLADT, Présidente de Pays de Blain Communauté. Des informations sur le PLUi pourront lui être demandées :  
- par courriel à l'adresse-mail : [accueil@paysdeblain.fr](mailto:accueil@paysdeblain.fr)  
- par voie postale : à l'attention de Madame la Présidente – Pays de Blain Communauté, 7 rue Victor Schœlcher 44130 Blain.

### COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Par décision n°E26000022/44 en date du 13 février 2026, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nantes a désigné en tant que commissaire enquêteur : Monsieur René PRAT, retraité de l'armée.

### CONTENU DU DOSSIER SOUMIS A ENQUÊTE PUBLIQUE

Le dossier d'enquête publique comprend notamment, pour le dossier d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), une évaluation environnementale et son résumé non technique, l'avis des communes du territoire, l'avis des personnes publiques associées ainsi que l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) Pays de la Loire.

### CONSULTATION DU DOSSIER

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique au format papier, ainsi que depuis un poste informatique, dans les lieux suivants, aux jours et heures indiqués :

Maison de l'Économie, de l'Emploi et de la Formation (MEEF), Siège provisoire de Pays de Blain Communauté, 7 rue Victor Schœlcher 44130 Blain, du lundi au jeudi de 8h45 à 12h et de 13h30 à 17h, et le vendredi de 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h.

Mairie de Blain – 1 à 3 rue Charles de Gaulle 44130 Blain (mairie provisoire), du lundi au mercredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30, le jeudi de 8h30 à 12h15, le vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h, et le samedi de 9h à 12h.

Mairie de Bouvron – 12 rue Louis Guihot 44130 Bouvron, les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, et le jeudi de 9h à 12h30.

Mairie de La Chevallerai – 14 place de l'église 44810 La Chevallerai, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et le samedi de 9 h à 12 h.

Mairie du Gâvre – 20 Grande rue 44130 Le Gâvre, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et le samedi de 9 h à 12 h.

Les conditions d'ouverture peuvent être susceptibles de changer et il est conseillé de se rapprocher des services concernés préalablement pour s'assurer des modalités de consultation du dossier.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable pendant toute la durée de l'enquête publique sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/7237/>

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité responsable de la procédure (cf. ci-avant).

### RECUEIL DES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS DU PUBLIC

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- par voie orale, lors des permanences du commissaire enquêteur. Celui-ci consignera par écrit les observations recueillies.
- par voie manuscrite, sur les registres papier, mis à disposition du public dans les lieux de consultation du dossier d'enquête publique.
- par voie postale, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur – Pays de Blain Communauté, 7 rue Victor Schœlcher 44130 Blain. Objet : Enquête publique sur l'élaboration du PLUi.
- par voie numérique, sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7237/>
- par courriel, à l'adresse-mail suivante : [enquete-publique-7237@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-7237@registre-dematerialise.fr)

Pour être recevables, ces observations doivent être reçues avant la clôture de l'enquête et selon les formes indiquées précédemment.

### PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Monsieur le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions lors des permanences suivantes, situées dans les lieux de consultation du dossier d'enquête publique :

Lieu	Dates
<b>Siège de Pays de Blain Communauté</b>	Lundi 11 mai 2026, 9h-12h00 Jeudi 11 juin 2026, 13h30-17h00
<b>Mairie de BLAIN</b>	Mercredi 20 mai 2026, 13h30-17h30 Samedi 6 juin 2026, 9h00-12h00 Jeudi 11 juin 2026, 8h30 – 12h15
<b>Mairie de BOUVRON</b>	Lundi 1 <sup>er</sup> juin 2026, 13h30-17h00 Mardi 9 juin 2026, 9h00-12h30
<b>Mairie de LA CHEVALLERAI</b>	Vendredi 22 mai 2026, 8h30-12h30 Samedi 30 mai 2026, 9h00-12h00
<b>Mairie du GÂVRE</b>	Mercredi 27 mai 2026, 8h30-12h30 Samedi 13 juin 2026, 9h00-12h00

Les permanences seront ouvertes à toutes les personnes indépendamment de leur lieu de résidence.

### CLÔTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront rendues dans un délai de trente jours après la clôture de l'enquête. Ils seront ensuite tenus à disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, aux endroits suivants, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

- au siège de Pays de Blain Communauté
- à la mairie de Blain
- à la mairie Bouvron
- à la mairie de La Chevallerai
- à la mairie du Gâvre
- sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/7237/>
- sur le site internet de Pays de Blain Communauté : <https://www.pays-de-blain.com/>

A l'issue de la présente enquête publique, le projet de PLUi, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis pour approbation au conseil communautaire de Pays de Blain Communauté.

Retrouvez ces informations sur le registre dématérialisé de l'enquête publique

